

J'Y VOIS CLAIR

YVAN DE SMET (ST.)

Un roulement de Premiers ministres pour équilibrer le gouvernement ?

Peu de place mais de nombreux candidats pour le fédéral. L'économiste Geert Noels propose d'alterner les Premiers ministres. Un modèle qui a fait ses preuves à la tête de la Suisse.

Changer de Premier ministre tous les deux ans, voire année. A première vue, la piste de Geert Noels laisse perplexe. Elle est pourtant appliquée de longue date par la Suisse. Un pays très similaire à la Belgique et une véritable source d'inspiration pour l'économiste. Il en tire de nombreux enseignements.

La Suisse partage plusieurs langues et connaît des disparités économiques. Des villes qui se font concurrence et de nombreuses institutions internationales sont autant de similitudes à la situation belge. Une des particularités politiques de la Confédération helvétique : elle change de président tous les deux ans depuis 1848.

L'idée ? Si chaque camp a son Premier ministre, chacun a le sentiment d'exister. Il suffit d'attendre son tour pour faire passer ses idées. La présidence tournante de l'Union européenne s'inspire de la même logique. Comme toutes les parties ont droit à la parole, les rivalités doivent s'atténuer d'elles-mêmes. Moins d'antagonisme entre les personnes, c'est aussi une diminution de l'importance des noms et des personnes. Le culte de la personnalité est l'un des ingrédients préférés des dictateurs.

Le casting ? Dans la pratique, Geert Noels propose deux formes. L'alternance entre chaque parti du gouvernement fédéral. Bart De Wever pour la N-VA, Kris Peeters pour le CD&V. Suivent Maggie De Block et Charles Michel pour les

Chaque camp a son Premier ministre et le sentiment d'exister. Il suffit d'attendre pour faire passer ses idées

libéraux du nord et du sud du pays. Mais quel rythme prendrait la tournante si le gouvernement comptait six partis ? Autre solution, les deux formateurs, Kris Peeters et Charles Michel se partagent les cinq années du mandat. L'alternance communautaire est là. Les formateurs-Premiers ministres sont, de fait, nommés par le Roi.

Sur le plan légal ? Dans la Constitution, rien ne l'empêche. Modifier les règles du jeu lorsque la partie est engagée brouille les enjeux envers l'électeur mais ne devrait pas le choquer. Le Belge est un habitué des compromis et autres accords « à la belge ». Des adaptations de nos institutions pourraient toutefois s'avérer nécessaires. La Suisse, en tant que confédération, est davantage décentralisée.

Les inconvénients ? Un ou deux ans pour faire passer des projets, c'est court. Très court. Les relations avec les autres chefs d'Etat se construisent. La confiance avec les partenaires ne s'acquiert pas du jour au lendemain. L'alternance risque également de créer un mandat dans le mandat. Comme si le nombre d'élections ne suffisait pas. Si le principe peut séduire, nul doute qu'une phase d'apprentissage serait nécessaire.